

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

n° 01.009

L'An Deux Mille Un, le 6 février à 18 h 30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire.

DATE DE CONVOCATION

29 JANVIER 2001

DATE D'AFFICHAGE

29 JANVIER 2001

ETAIENT PRESENTS : M. MOST, Maire, MM. LE GUEUT, HUGENDOBLER, BENOIT, CANDAU, Mmes MONTRON, GEOFFROY, MM. BOISNARD, CARRIE, Adjoint

MM. ANGIBAUD, BOURGEOIS, BUJARD, CAMPAGNE, CAU, CHABANEAU, COASSIN, DENIS, DONZIER, GERMA, Melle ISENDICK, Mme LECOMTE-RULLIER, M. MALBOIS, Mme MARTIN-CROUE, MM. MERLE, MONNARD, MUSSETTI, Mme PELTIER, MM. POTENNEC, SIMONNET, Conseillers.

ETAIENT REPRESENTES : M. GAVEN représenté par M. HUGENDOBLER
M. DINDINAUD représenté par Mme LECOMTE-RULLIER

ABSENTS-EXCUSES : Mme BARRAUD-DUCHERON, M QUENTIN.

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Nombre de Présents : 29
Nombre de Votants : 31

Melle ISENDICK a été élue secrétaire de séance.

OBJET : MISE A DISPOSITION D'UN TERRAIN POUR L'IMPLANTATION D'UN
POSTE DE TRANSFORMATION AU FUTUR "COLLEGE HENRI DUNANT"

VOTE : UNANIMITE

Dans le cadre du projet de construction du Collège Henri Dunant, ELECTRICITE DE FRANCE est dans l'obligation de créer un poste de transformation électrique.

L'implantation la plus favorable se situe sur une parcelle appartenant à la Ville qui jouxte le terrain du Collège. Cette parcelle est destinée à recevoir un giratoire et le transformateur peut être installé sans difficulté sur les délaissés du terrain.

La parcelle concernée est cadastrée section BR n° 244 et la surface nécessaire est de 15 m².

L'E.D.F. a établi le projet de convention de servitude ci-annexé pour permettre la réalisation de cette opération.

En conséquence, il est proposé à l'assemblée délibérante de se prononcer favorablement sur l'opportunité du projet et d'autoriser M. le Maire ou M. le Premier Adjoint agissant par délégation à signer les documents relatifs à cette convention de servitude.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du RAPPORTEUR,
- VU la nécessité de réaliser un poste de transformation E.D.F. pour alimenter notamment le futur Collège Henri Dunant,
- VU le projet de convention de servitude établi par l'E.D.F.,
- VU l'avis favorable de la Commission des Travaux,
- APRES en avoir délibéré,

D E C I D E

- d'approuver le projet de convention de servitude permettant l'implantation d'un poste de transformation E.D.F. sur une parcelle, propriété de la Ville de ROYAN, cadastrée section BR n° 244,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à signer tous les documents relatifs à cette convention.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

**Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,
H. LE GUEUT**

**Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 8 février 2001
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Directeur Général Adjoint des
Services,**

H. THOMAS